CONTRAT DE PRESTATION EN DÉVELOPPEMENT WEB

ENTRE

L’entreprise individuelle [VOTRE ENTREPRISE],

située [VOTRE ADRESSE],

numéro de SIRET : [VOTRE SIRET],

numéro de TVA : [VOTRE TVA],

(ci-après appelée "le Prestataire de services")

ET :

La société \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

Au capital de :

ayant son siège social à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

numéro de SIRET \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

numéro de TVA \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

représentée par \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (*prénom, nom, fonction*),

(ci-après appelé(e) "le Client")

***(Le Client et le Prestataire de services ci-après collectivement appelés "les Parties")***

# PRÉAMBULE

Le Client désire obtenir des services de conception, développement, hébergement et maintenance de site Web de la part du Prestataire de services, en contrepartie de frais de service mensuels.

Les Parties désirent confirmer leur entente par écrit et sont convenues, aux termes des présentes, de définir les conditions et modalités de cette collaboration.

Les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion du présent contrat a été conduite de bonne foi et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute information susceptible de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.

En conséquence de ce qui précède, les Parties conviennent de ce qui suit.

# 1 - OBJET

## 1.1 - Services

Le Prestataire de services s'engage envers le Client à fournir les services informatiques suivants :

[LISTE EXHAUSIVE DES SERVICES FOURNIS. JOINDRE DEVIS EN ANNEXE]

(ci-après appelés "les Services")

## 1.2 - Processus et délais

### 1.2.1 - Conception

Le Prestataire de services s’engage à proposer un projet de conception en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires afin de respecter les Spécifications. Il est expressément prévu qu’il s’agit d’une obligation de moyens.

Le Client dispose de deux (2) cycles de modifications maximum, avec sept (7) jours de délai de réponse par cycle, pour approuver ou refuser le projet de conception proposé par le Prestataire de services. S’il refuse le projet proposé et souhaite que le Prestataire apporte des modifications, il doit le justifier en rapportant la preuve que le projet proposé n’est pas conforme aux Spécifications.

Si le Client demande une modification du projet proposé en raison de sa non-conformité aux Spécifications et le justifie, le Prestataire de services s’engage à modifier le projet pour le rendre conforme aux Spécifications.

Le Client est libre de refuser le projet de conception soumis par le Prestataire de services. Dans ce cas, le Contrat est résilié de plein droit et le Prestataire de services s’engage à rembourser l’intégralité des sommes payées par le Client.

Si le Client approuve le projet proposé le Prestataire de services s'engage à développer le site Web souhaité conformément au projet proposé et approuvé (ci-après, le « Projet »).

Toute modification des spécifications au-delà des deux cycles sera facturée 75€ TTC/heure, et tout ajout de nouvelles fonctionnalités sera facturé au tarif en vigueur.

### 1.2.2 - Développement

a) le Prestataire de services crée le code selon le Projet.

b) une version bêta est livrée dans les trente (30) jours suivant la validation du Projet.

c) le Client dispose de quinze (15) jours pour effectuer des tests complets de la version bêta.

d) le Client doit notifier par écrit son acceptation ou son refus, en donnant les indications utiles et précisions nécessaires à une bonne compréhension des points reprochés et en apportant la preuve que le développement n’est pas conforme au Projet. Dans ce cas, le Prestataire de services s’engage à modifier le développement pour le rendre conforme au Projet.

e) si le Client donne son acceptation finale de la version bêta, ou omet de manifester son acceptation ou son refus durant le délai précité ou ne justifie pas son refus pendant le délai précité, le travail effectué est réputé approuvé, et les prestations de conception et de développement seront réputées intégralement exécutées et définitivement achevées.

f) le Prestataire de services livrera le site Web complet du Client dans les dix (10) jours suivant l'acceptation de la version bêta.

g) Toute demande de modification ultérieure à l'acceptation finale sera soumise aux conditions et modalités stipulées à l'article 4.9 du présent contrat.

### 1.2.3 Maintenance

Le Prestataire est seul responsable de la maintenance corrective et évolutive du site web développé. Le Prestataire fera donc son affaire personnelle d'assurer les interventions de maintenance corrective de manière à ne pas empêcher ou gêner l'accès au site web.

Il s'oblige de même à apporter au site web les évolutions nécessaires pour que celui-ci reste constamment conforme aux standards du marché et à l'état de l'art.

L’accès au site web développé peut être suspendu en raison d'interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site web développé.

En cas d’interruption des Services pour maintenance planifiée, le Prestataire s’engage à informer le Client de la date et de la durée de l’interruption au plus tard dix (10) jours ouvrés avant l’échéance, afin qu’il prenne ses dispositions suffisamment à l’avance pour éviter toute perturbation de son activité.

### 1.2.4 Hébergement

Le Prestataire assure l'hébergement du site web.

Le Prestataire s'engage à procéder à des sauvegardes régulières des données et à en conserver l'historique.

Le Prestataire s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des données communiquées par le Client, que ce soit au cours de leur transmission ou pendant leur hébergement.

## 1.3 - Livrables

Le Prestataire de services s’engage à livrer au Client les livrables suivants :

a) le site web hébergé et accessible via son nom de domaine

[LISTER LES EVENTUELS LIVRABLES]

(ci-après, les « Livrables »)

# 2 - FRAIS ET PAIEMENT

## 2.1 - Prix des services

En considération de la fourniture des Services, le Client doit payer au Prestataire de services les frais suivants :

a) frais de service mensuels : [COMPLETER €]

b) frais de service initiaux : [COMPLETER €]

## 2.2 - Termes et conditions de paiement

Lors de la signature du présent contrat, l**e Client doit verser au Prestataire de services le premier mois des frais de service mensuels et, le cas échéant, les frais de services initiaux**, sans quoi les travaux ne pourraient débuter comme convenu.

Les frais de service mensuels suivants sont à régler le premier jour de chaque mois jusqu’à résiliation du présent contrat.

Tout service supplémentaire fera l'objet d'une facturation additionnelle.

## 2.3 – Facturation

Les factures sont adressées mensuellement au Client par email. Elles sont payables à réception.

En cas de retard de paiement, une pénalité contractuelle égale à cinq (5) fois le taux légal en vigueur ainsi qu’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est appliquée. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance de la facture et est exigible sur simple demande du Vendeur.

# 3 - DURÉE

A compter de la date de signature des présentes, le contrat est conclu pour une durée déterminée de [DUREE DU CONTRAT EN MOIS] mois.

Il se poursuit ensuite pendant des périodes successives d’un (1) mois reconductibles tacitement, sauf pour l’une des Parties à s’opposer à cette reconduction.

L’opposition doit s’opérer par tout moyen écrit adressée au moins un (1) mois avant l’arrivée du terme du contrat. Ce délai de prévenance est augmenté d’un (1) mois par année, sans qu’il puisse excéder six (6) mois.

Si le Client résilie le contrat après la livraison du site Web et avant la fin de la durée initiale du contrat de [DUREE DU CONTRAT EN MOIS] mois, le Client reconnaît qu’il devra verser au Prestataire de services une indemnité égale à [ MONTANT DE LA PENALITE EN EUROS]. + prix des options le cas échéant), déduction faite des frais de service mensuels déjà payés.

A l’issue de la période initiale d’engagement de [DUREE DU CONTRAT EN MOIS] mois, le Client peut résilier pour convenance le Contrat en contactant le Prestataire par tout moyen écrit. La résiliation sera effective le mois suivant. Tout mois commencé est dû, aucun remboursement ne sera effectué.

# 4 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

## 4.1 - Représentants des Parties

Chacune des Parties reconnaît que la personne qu'elle désigne dans les spécifications (ou toute personne remplaçant la personne désignée, après avis en ce sens donné à l'autre partie) la représente et a toute autorité pour poser les actes, prendre les décisions et donner les autorisations requises relativement à l'exécution du présent contrat.

## 4.2 - Communications électroniques

Les représentants des Parties peuvent communiquer entre eux par voie électronique. Dans un tel cas, les présomptions suivantes s’appliquent :

La présence d'un code d'identification dans un document électronique est suffisante pour identifier la personne émettrice et pour établir l'authenticité dudit document ; un document électronique contenant un code d'identification constitue un écrit signé par la personne émettrice ; un document électronique ou toute sortie imprimée d'un tel document, conservée conformément aux pratiques commerciales habituelles, est considéré comme un original.

## 4.3 - Obligations du Client

Le Client s'engage et s'oblige envers le Prestataire de services à ce qui suit :

a) Le Client doit fournir au Prestataire de services les éléments d'information dans la forme et à l'intérieur des délais prévus dans les spécifications ;

b) Les éléments d'information doivent respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, notamment la RGPD et autres directives pour le respect de la vie privée ;

c) La fourniture des éléments d'information par le Client ne doit violer aucune obligation de confidentialité ou de non-divulgation et doit permettre au Prestataire de services de les utiliser librement et sans contrainte dans le cadre de la fourniture des services ;

d) Le Client doit fournir au Prestataire de services, sur demande de celui-ci, la preuve de son droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle dans tout élément d'information ;

e) Le Client doit apporter au Prestataire de services toute sa collaboration et lui fournir toute l'information requise pour assurer l'exécution fidèle et complète des services à être rendus ;

f) À moins d'un motif sérieux, le Client doit donner au Prestataire de services, sur demande de celui-ci, son approbation du travail effectué au terme de chacune des phases de prestation de services indiquées dans les spécifications ;

g) Le Client est seul responsable du contenu des équipements informatiques et des dommages pouvant découler de leur utilisation ;

h) Le Client doit prendre fait et cause du Prestataire de services si ce dernier est mis en cause ou porté partie dans une procédure judiciaire intentée par une tierce personne et alléguant une faute du Prestataire de services découlant de l'utilisation des équipements informatiques ou des informations qui y sont contenues, et indemniser le Prestataire de services de toute condamnation monétaire en capital et intérêts ainsi que de tous les frais judiciaires et extrajudiciaires que le Prestataire de services peut encourir en conséquence;

i) Le Client doit payer le prix des services du Prestataire de services, payer le prix de tout service additionnel qu'il pourrait requérir ultérieurement à la signature du présent contrat ainsi que rembourser les dépenses encourues, conformément aux termes et conditions de paiement prévus dans le présent contrat ;

j) Le Client doit aviser le Prestataire de services sans délai si son représentant indiqué dans les spécifications est remplacé en cours d'exécution du contrat par une autre personne.

k) Le Client est informé que le bon accomplissement des Services nécessite de sa part une collaboration active, loyale et constante. A ce titre, il reconnaît que le Prestataire de services est soumis à une obligation de moyens.

## 4.4 - Obligations du Prestataire de services

Le Prestataire de services s'engage et s'oblige envers le Client à ce qui suit :

a) Les Services doivent être rendus de façon professionnelle, selon les règles généralement reconnues par l'industrie, et en fonction des Spécifications et du Projet;

b) Le Prestataire de services doit s'assurer que ses employés, fournisseurs, collaborateurs et sous-traitants, s'il y a lieu, respectent intégralement les dispositions du présent contrat, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle et la confidentialité ;

c) Le Prestataire de services doit aviser le Client sans délai si son représentant indiqué dans les spécifications est remplacé en cours d'exécution du contrat par une autre personne.

d) En tout état de cause, la responsabilité susceptible d’être encourue par le Prestataire au titre des présentes ne pourra porter que sur les dommages directs subis par le Client et sera expressément limitée au montant total du prix perçu par le Prestataire au titre du contrat durant les trois (3) mois qui précèdent le fait générateur de responsabilité.

Le Prestataire ne pourra en aucune circonstance encourir de responsabilité au titre des pertes ou dommages indirects ou imprévisibles du Client ou des tiers, ce qui inclut notamment tout gain manqué, perte, inexactitude ou corruption de fichiers, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, coût de l’obtention d’un produit, d’un service ou de technologie de substitution, en relation ou provenant de l’inexécution ou de l’exécution fautive des Services.

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, et résultant des cas suivants :

* Négligence ou faute commise par le Client ou par un tiers ;
* Toute utilisation des Services dans des conditions manifestement non conformes.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données et/ou informations incomplètes, inexactes ou non conformes ne seront pas imputables au Prestataire. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée sur le fondement d’informations qui se révèleraient erronées ou illicites.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l’exécution des Services du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le contrat.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être retenue en cas de retard légitime dans l’exécution des Services notamment, lorsque le retard est imputable au Client ou indépendant de la volonté des parties.

En cas d’empêchement temporaire du Prestataire, le Client sera informé dans les meilleurs délais de la cause et de la durée prévisible dudit empêchement.

## 4.5 - Information utile

Le Client reconnaît que le Prestataire de services lui a fourni, avant la signature du présent contrat, toute l’information utile relativement aux Services qu'il s'engage à fournir.

## 4.6 - Moyens d'exécution

Sauf quant au respect des spécifications, le Prestataire de services a le libre choix des moyens d'exécution du présent contrat et il n'existe entre lui et le Client aucun lien de subordination quant à son exécution.

## 4.7 - Relation entre les Parties

Les Parties étant des entrepreneurs indépendants, le présent contrat ne les lie entre elles qu'aux fins qui y sont mentionnées. Par conséquent, les dispositions du présent contrat ne peuvent nullement être interprétées comme créant une quelconque association ou société entre les Parties ou comme confiant un quelconque mandat de l'une à l'autre. De plus, aucune des Parties ne peut lier l'autre, de quelque façon que ce soit et envers qui que ce soit, autrement qu'en conformité avec les dispositions du présent contrat.

## 4.8 - Sous-traitance

À moins d'une disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, le Prestataire de services peut s'adjoindre tout tiers pour exécuter ce contrat.Il conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution.

## 4.9 - Modifications demandées après livraison

Si, en cours d'exécution du présent contrat et après l'approbation finale du Projet, le Client requiert une révision, correction, addition, substitution ou autre modification aux spécifications :

a) afin que le résultat recherché soit conforme au Projet ;

b) suite à une erreur ou omission du Prestataire de services ;

**alors ladite demande de modification n'est pas considérée comme une demande de services additionnels** et n'entraîne donc aucun coût supplémentaire pour le Client. Toute telle demande de modification de la part du Client doit être formulée par écrit.

**Toute autre demande de modification de la part du Client est considérée comme étant une demande de services additionnels pouvant faire l’objet d’une facturation supplémentaire.**

## 4.10 - Services additionnels

Le Prestataire de services sera payé par le Client au taux de [TAUX HORAIRE EN EUROS] par heure pour le temps de conception et de développement des services additionnels tels que définis dans l’article 4.9.

Si le Client requiert des services additionnels, y compris des services informatiques complémentaires ou dérivés, **il doit offrir en priorité au Prestataire de services l'opportunité de rendre lesdits services.** Si le Prestataire de services accepte de rendre ceux-ci, le Client en est informé par écrit.

Tout service additionnel est donc soumis aux dispositions du présent contrat, notamment en matière de propriété intellectuelle et de confidentialité, en faisant les adaptations qui s'imposent s'il y a lieu.

## 4.11- Limitation de responsabilité

Sauf en cas de faute grave de sa part, le Prestataire de services ne peut être tenu responsable envers le Client de toute faute et de tout dommage, direct ou indirect, pouvant en découler, et le Client tient le Prestataire de services quitte et indemne de toute réclamation, y compris de toute réclamation sur garantie, dans l'un ou l'autre des cas suivants :

a) modifications apportées au contenu par une personne autre que le Prestataire de services ou relevant de ce dernier ;

b) modifications ou ajouts, matériels ou logiciels, aux équipements informatiques du Client, ayant un effet sur le bon fonctionnement des produits logiciels ;

c) introduction d'un virus informatique dans les équipements informatiques du Client, ayant un effet sur le bon fonctionnement des produits logiciels ;

d) migration des produits logiciels dans un environnement matériel ou logiciel différent ; perte d'occasions ou de revenus d'affaires reliés au fonctionnement ou à l'absence de fonctionnement, ou à l'utilisation ou à l'absence d'utilisation des produits logiciels ;

e) intrusion illégale ou non-autorisée de tout tiers dans les équipements informatiques du Client.

## 4.12 - Suspension des Services en cas de non-paiement

Le Prestataire peut suspendre le contrat du Client et ainsi les Services sans délai ni formalités si le Client n’effectue pas le paiement des sommes dues à réception des factures émises par le Prestataire.

## 4.13- Résiliation du contrat

En cas de manquement par l’une des Parties à l’une quelconque de ses obligations au titre du contrat, celui-ci sera résilié de manière anticipée de plein droit quinze (15) jours après la première présentation à la Partie défaillante d’une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, ou s’il ne peut pas être remédié au manquement à la date de première présentation de ladite mise en demeure, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront être réclamés à la Partie défaillante.

## 4.14 - Remboursements

Sauf stipulations contraires, aucun remboursement n'est prévu, sauf à la discrétion du Prestataire de services.

## 4.15 - Propriété intellectuelle

Le Prestataire est et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les Livrables protégés par des droits de propriété intellectuelle. Le contrat n’opère aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice du Client.

Le Client dispose d'un droit d'utilisation des Livrables, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du contrat.

A ce titre, il est notamment formellement interdit au Client :

* de procéder à toute forme de reproduction ou de représentation, ou d'altérer ou masquer de quelque manière que ce soit les marques, signes distinctifs, mentions de copyright apposées ;
* d'intervenir sur les Livrables de quelque manière et pour quelque raison que ce soit, y compris pour en corriger les erreurs, la maintenance évolutive et corrective étant assurée par le Prestataire ;
* de modifier ou chercher à contourner tout dispositif de protection des Livrables.

## 4.16 - Réversibilité

En cas de cessation du contrat, quel qu'en soit le motif, le Client accepte les conditions suivantes :

a) Le site Web sera immédiatement désactivé et rendu inaccessible. Le Prestataire de services suspendra l’hébergement et les services associés. Le Client sera responsable de la résiliation de ses propres abonnements ou services.

b) Le Prestataire de services ne sera nullement tenu de transférer le code source, contenus ou éléments du site Web relevant de la propriété intellectuelle du Prestataire de services.

c) Le Prestataire de services ne sera nullement tenu de conserver le code source, les données, contenus ou éléments du Site Web au-delà d'une période de six (6) mois suivant la cessation du contrat. À l'issue de cette période, le Prestataire de services se réserve le droit de procéder à la destruction définitive de l'ensemble du code source, des données, fichiers et éléments techniques relatifs au Site Web.

d) Le Client aura le droit de récupérer (i) les informations confidentielles du Client ; (ii) les éléments relevant de la propriété intellectuelle propre au Client ; (iii) les données personnelles protégées. Ces éléments seront transférés au Client sous trente (30) jours après la cessation du contrat.

e) Le Prestataire de services ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant de la mise hors ligne du site Web, notamment les pertes d'exploitation, de données ou d'opportunités commerciales.

# 5 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À moins d'une disposition expresse à l'effet contraire dans le présent contrat, les dispositions suivantes s'appliquent.

## 5.1 - Force majeure

Aucune des Parties ne peut être considérée en défaut en vertu du présent contrat si l'exécution de ses obligations, en tout ou en partie, est retardée ou empêchée par suite d'une situation de force majeure. La force majeure est un événement extérieur, imprévisible, irrésistible et rendant absolument impossible l'exécution d'une obligation.

## 5.2 - Autonomie des dispositions

L'éventuelle illégalité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition (ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition) **ne saurait affecter de quelque manière la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions de ce contrat**, ni non plus le reste de cet article, de ce paragraphe ou de cette disposition, à moins d'intention contraire évidente dans le texte.

## 5.3 - Titres

Les titres utilisés dans le présent contrat ne le sont qu'à des fins de référence et de commodité seulement. Ils n'affectent en rien la signification ou la portée des dispositions qu'ils désignent.

## 5.4 - Annexes

Les annexes du présent contrat, lorsque transmises jointes à ce contrat, même par voie numérique, en font partie intégrante.

## 5.5 - Absence de renonciation

L'inertie, la négligence ou le retard par une partie à exercer un droit ou un recours en vertu du présent contrat ne saurait en aucun cas être interprété comme une renonciation à ce droit ou recours.

## 5.6 - Droits cumulatifs et non alternatifs

Tous les droits mentionnés dans le présent contrat sont cumulatifs et non alternatifs. La renonciation à l'exercice d'un droit ne doit pas être interprétée comme une renonciation à tout autre droit.

## 5.7 - Totalité et intégralité de l'entente

Le présent contrat représente la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties. Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans le présent contrat ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes de celui-ci.

## 5.8 - Modification du contrat

Le présent contrat ne peut être modifié que par un autre écrit, dûment signé par toutes les Parties.

## 5.9 - Genre et nombre

Tous les mots et termes employés dans le présent contrat doivent s'interpréter comme comprenant le masculin et le féminin, ainsi que le singulier et le pluriel, suivant le contexte ou le sens de ce contrat.

## 5.10 - Incessibilité

Aucune partie ne peut céder ou autrement transférer à un tiers tout ou partie de ses droits dans le présent contrat sans obtenir au préalable la permission écrite de l'autre partie à cet effet.

## 5.11 - Lois applicables

Le présent contrat est assujetti aux lois en vigueur en France.

## 5.12 - Exemplaires

Lorsque signé par toutes les Parties, chaque exemplaire du présent contrat est réputé être un original, mais ces exemplaires ne reflètent ensemble qu'une seule et même entente.

## 5.13 - Portée du contrat

Le présent contrat lie les Parties, ainsi que leurs successibles, héritiers et ayants-cause respectifs.

## 5.14 - Solidarité

Si l'une des Parties est constituée de deux personnes ou plus, celles-ci sont solidairement obligées et responsables envers l'autre partie.

## 5.15 - Écoulement du temps

Si une partie doit remplir une obligation en vertu du présent contrat dans un délai imparti, le seul écoulement du temps aura pour effet de constituer cette partie en demeure.

## 5.16 - Règlement de différends

Si un différend survient dans le cours de l’exécution du présent contrat ou sur son interprétation, les Parties s’engagent, avant d’exercer tout recours, à rechercher une solution à l’amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

En cas de litige entre les Parties concernant sa validité, son interprétation ou son exécution, les Parties s’efforceront de régler leur différend à l’amiable. A défaut d’accord dans le mois suivant la première notification par tout moyen écrit adressée par une Partie à l’autre concernant le différend concerné, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de [TRIBUNAL LOCAL], y compris en cas de pluralité de défendeurs et d’appels en garantie.

# 6 - ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à la signature du présent contrat.

# 7 – CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

Les informations, de quelque nature qu’elles soient, communiquées par une partie à l’autre partie dans le cadre de l'exécution du contrat sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Par exception à ce qui précède, dès que les Services sont réalisés, le Client autorise le Prestataire à utiliser ses éléments d’identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité, notamment sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

Il est précisé que le Client s’engage à insérer, sur le site web réalisé par le Prestataire, un lien vers le site du Prestataire disponible à l’URL suivante : [**à compléter**] jusqu’à la fin du Contrat.

# SIGNATURES

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du Client | Nom du Prestataire de services |
|  |  |
| Signature du Client | Signature du Prestataire de services |
|  |  |
| “Lu et approuvé” | “Lu et approuvé” |
|  |  |

Fait à ………………...……, le ………...…...